

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2508/2018</b>	<b>Objet</b> : Rapport d'activité de la Brigade équestre de l'Arc Boisé 2016

Conseillers en exercice : 27    Présents : 18  
Absents : 7

Pouvoirs : 2  
Votants : 20

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 février 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire,

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Raymond CANTAREL, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Nathalie BOIXIERE pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Maryse MATHIEU pouvoir à Raymond CANTAREL.

**Absents** : Joël VILLAÇA, Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

**Vu** le rapport d'activité de la Brigade équestre de l'Arc Boisé pour l'année 2016,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité :**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité de la Brigade équestre de l'Arc Boisé pour l'année 2016 (document annexé à la présente délibération).

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 13 février 2018.



Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

# BRIGADE EQUESTRE

MASSIF FORESTIER

DE L'ARC BOISÉ

Forêts domaniales de Notre-Dame et de la Grange

Rapport d'Activité 2016



## Table des matières

Introduction .....	3
Des tournées qui s'adaptent aux saisons... ..	3
Bilans financiers 2016 .....	4
Rôle de la Brigade équestre sur les forêts de Notre-Dame et de la Grange .....	6
Analyse et bilans de l'action de la brigade équestre .....	8

## Introduction

Composée d'agents équestres d'accueil et de sécurité d'une société de surveillance en contrat avec l'ONF depuis 2005, la brigade équestre est identifiable par l'uniforme des cavaliers et les écussons apposés sur l'équipement des chevaux. Elle se met à la disposition du public, pour lui apporter des informations sur l'actualité de la forêt ou lui porter assistance.

La brigade rappelle au public les recommandations de la Charte du Promeneur « *J'aime la forêt : ensemble, protégeons-la !* » et les gestes simples à avoir pour le respect du milieu forestier et des usagers entre eux. Son rôle est aussi de dissuader les incivilités : elle travaille pour cela en lien avec les diverses polices municipales et les agents assermentés de l'ONF.

## Des tournées qui s'adaptent aux saisons

Deux rythmes différents s'appliquent selon les périodes de l'année, influençant directement la fréquentation du public en forêt :

- la haute saison = de mi-avril à mi-novembre.
- la basse saison = de mi-novembre à mi-avril.

De même, la patrouille de la Brigade équestre se déroule différemment dans la journée :

- demi-journée = 4 heures effectives de présence
- journée = 8 heures effectives de présence en haute saison, 7 heures en basse saison.
- Les calendriers (voir ceux de 2016 et 2017 pages 16 et 17) rappellent les horaires :
- demi-journée = 14h30 à 18h30 en haute saison, 12h30 à 16h30 en basse saison
- journée = 8h30 à 18h30 en haute saison, 8h30 à 16h30 en basse saison (avec une pause déjeuner d'une ou deux heures).

Enfin, d'une manière quasi systématique, le partage entre journées et demi-journées se fait selon le schéma suivant :

- journées = le dimanche et les jours fériés, le mercredi (sauf avant ou après 1 jour férié) et le samedi (sauf de décembre à février).
- 1/2 journées = le mardi et le jeudi en haute saison, le mercredi avant ou après 1 jour férié, le samedi (de décembre à février).

Il est encore demandé à la brigade équestre d'effectuer quelques patrouilles de fin de journée (17h à 21h) sur les mois de juin à septembre : cela permet de rendre plus « imprévisible » la présence de la brigade en forêt et de faire face à l'afflux des usagers et des écoliers lorsque les journées rallongent.

<b>ANNEE</b>	<b>2016</b>
Nombre de patrouilles sur l'Année	206
nombre de patrouilles en haute saison ( <i>mi-avril à mi-novembre</i> )	134
<i>dont journées</i>	79
<i>dont demi-journées</i>	55
nombre de patrouilles en basse saison ( <i>janvier à mi-avril et mi-novembre à décembre</i> )	72
<i>dont journées</i>	44
<i>dont demi-journées</i>	28

Le nombre de patrouilles a diminué par rapport aux années précédentes (2013-2015) passant de l'ordre de 220, à 206 en 2016. La fréquence de passage de la brigade est en effet directement lié au capacité de financement de l'ONF et des partenaires de la Charte de l'Arc Boisé.

## Bilans financiers 2016

### Contributions financières des collectivités et de l'ONF

	2013	2014	2015	2016
Conseil départemental du Val de Marne	46000	46000	46000	46000
Conseil départemental de Seine et Marne	5000	5000	5000	5000
Conseil départemental de l'Essonne	3925	0	3944	3944
Commune de Sucy-en-Brie	6170	0	0	0
Commune de Boissy-Saint-Léger	3403	3403	3403	3403
Commune de Marolles-en-Brie	3623	3623	3623	3623
Commune de La-Queue-en-Brie	4388	4388	4388	4388
Commune de Roissy-en-Brie	0	0	0	0
Commune de Santeny	3447	3447	3447	3447
Commune de Lésigny	3922	3922	0	0
Commune de Pontault-Combault	7214	7214	7214	7214
Commune de Limeil-Brévannes	4118	4118	4118	4118
Commune de Villecresnes	3144	3144	3144	0
Commune de Servon	2000	2700	1300	2000
Commune de Noiseau	2000	2000	2000	2000
Commune d'Ozoir-La-Ferrière	2000	2000	0	0
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine	5450	5450	5450	5450
Office National des Forêts	10000	20000	20000	10000
	115 804	116 409	113 031	100 587

### Dépenses

	2013	2014	2015	2016
Pension et soins des chevaux	11742	11846	11928	12004
Entreprise de surveillance	94558	96135	95714	83172
Formation / gestion / fonctionnement (ONF)	9504	8427	5388	5411
	115804	116408	113030	100587

### Comparaisons et évolutions

Dans le tableau des recettes et à titre de comparaison, nous avons inclus les bilans 2013 2014 et 2015. Le bilan de 2016 fait référence à la prévision des recettes qui doivent encore être vérifiées.

#### Une baisse des financements!

En 2014, la participation du département de l'Essonne a été momentanément suspendue et une commune s'est retirée des financeurs. En 2015, deux autres communes se retirent à leur tour.

Le montant des prestations (et du nombre de tournées) a pu être malgré tout maintenu, grâce au doublement de la participation ONF et à la baisse de la maîtrise d'œuvre (voir ci-dessous). Pour 2016, une nouvelle commune annonce son retrait. Dans ces conditions, une baisse des prestations est prévisible sur 2017.

Le rôle de coordinateur de l'ONF au rôle

La ligne Formation / Gestion / Fonctionnement correspond à la coordination assurée par l'ONF. Outre les suivis budgétaire et administratif (factures, marchés, recouvrement des participations) ou encore opérationnel (consignes, compte-rendu, rapports), cette ligne comporte la formation indispensable assurée par l'ONF auprès des cavaliers sur la vie de la forêt (sylviculture, exploitations, travaux liés à l'accueil du public, projets environnementaux...).

## Rôle de la Brigade équestre sur les forêts de Notre-Dame et de la Grange

Les tableaux ci-dessous présentent les interventions de la brigade équestre à chacune de leur tournée. Les informations données se concentrent sur les incidents signalés que ce soit pour des incivilités (dépôts de déchets, véhicules à moteur, chiens non tenus, etc. ...) ou pour l'aide aux usagers et le signalement de dangers. Le nombre de tournées où aucun incident n'est signalé est extrêmement rare – de l'ordre de 2 ou 3 %.

Le travail de terrain est complété par la rédaction d'un rapport faisant apparaître les conditions dans lesquelles se déroulent les tournées en forêt, les observations sur l'état de celle-ci et les incivilités constatées. Ces rapports permettent aux techniciens de l'ONF d'intervenir rapidement sur les désordres en forêt (dépôts d'ordures, dangers signalés). Il arrive fréquemment que la brigade contacte directement les autorités pour qu'elles interviennent rapidement (stationnements gênant, présence de véhicules, feux, etc. ...). Elle peut aussi remédier elle-même au désordre (fermeture de barrières).

Un de ses rôles primordiaux consiste à renseigner le public sur la forêt, sur le travail des forestiers; elle crée un lien avec le public; elle assure une présence dissuasive et rassurante, distribue des informations (cartes de la forêt, prospectus de manifestations et d'animations, charte du promeneur en forêt).

# année 2016

année  
2016

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	2016
<b>Nombre de tournées</b>	19	16	27	30	30	21	26	21	24	24	23	16	277
<b>Incidivités divers</b>													
Dépôts d'ordures	4	6	11	6	8	8	11	4	10	9	8	9	94
Dépôts de végétaux	2	2	2	2	3	3	4	0	1	4	2	4	29
Flagrant délit de dépôt de déchets	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Tags	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vandalisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Dégradations diverses (Sur mobilier ONF)	3	2	0	2	5	0	0	0	3	2	3	2	22
Vol de biens aux usagés sur parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
barrières ouvertes	7	12	10	20	9	6	2	7	9	15	8	4	109
Vol de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
véhicules à moteur	3	2	0	8	4	3	3	1	4	1	5	2	36
construction en forêt	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
relevé de traces de véhicules	8	2	2	0	2	0	2	0	2	1	4	5	28
Feux	0	1	3	2	4	0	0	2	0	0	3	1	16
voiture brûlée	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3
camping sauvage	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
<b>Incidivités dues aux manifestations</b>													
Marquages (arbre, sol...)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Rubalisés	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
affichage non autorisé	0	0	0	0	0	6	0	1	2	0	0	0	9
Panneaux (cartons, plastiques...)	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>Incidivités par catégories d'usagers</b>													
Vététistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cavaliers	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	1	0	4
Joggers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
rencontres sexuelles	0	0	1	1	0	0	1	2	2	1	2	2	12
Piétons (jeux et loisirs d'extérieur dangereux)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
chiens et propriétaires	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	4
promeneur : cueillette abusive	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	10
Conducteurs de véhicules. (vitesse ou stationnement)	0	0	1	0	0	0	1	0	2	2	2	0	8
<b>Autres interventions</b>													
constat chablis et action	2	5	3	2	3	2	1	1	1	1	8	2	31
signallement de danger	2	0	1	2	1	2	0	0	1	1	0	0	10
aide aux usagers	2	1	0	2	0	1	1	2	4	1	2	0	16
<b>36</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>32</b>	<b>454</b>	



## Analyse et bilans de l'action de la brigade équestre

A la lecture de ces tableaux, on peut constater que l'action de la brigade équestre est essentielle sur le massif de l'Arc Boisé. Ne disposant pas de relevés précis sur les échanges entre les cavaliers et le public on ne peut donner de bilan ; mais chaque compte rendu fait état d'échanges cordiaux, de distribution de cartes ou d'explication sur la gestion forestière.

Le signalement de tous les désordres ou incidents sur la forêt permet aux techniciens de l'ONF de réagir très rapidement, ainsi qu'aux forces de l'ordre (police municipale, police nationale, pompiers) en cas d'incident sérieux (attaque de chiens, découverte de suicide, etc. ...).

Parmi les interventions les plus fréquentes viennent en tête les barrières ouvertes, et le signalement de dépôts de déchets. Viennent ensuite les désordres liés à la gêne aux usagers de la forêt : présence de véhicules à moteur, dont la présence de la brigade permet de limiter le nombre (raccompagnement hors de la forêt, ce qui n'est pas possible par des agents ONF à pieds, à vélo ou en voiture), constat de chablis ou de danger sur les chemins. Les agents de l'ONF, qui ne sont pas aussi présents sur la forêt que la brigade équestre de par leur charge de travail et leurs missions, ne pourraient assurer cette tâche aussi efficacement.

Au regard des totaux du nombre d'interventions mensuelles on ne peut pas conclure de période creuse et moins utiles suivant les saisons et les mois. Ainsi les deux mois d'été de 2017 sont-ils aussi chargés que les mois du printemps, alors que l'année 2016 aurait pu laisser supposer l'inverse. Le nombre d'incidents constatés est plus sensible aux conditions météo qu'au calendrier. De même les mois d'hivers apportent aussi leurs lots d'incivilité avec des dépôts de déchets importants.

Les pages suivantes sont extraites des rapports précédents (2014-2015). Elles sont remises dans ce documents car suffisamment complètes et instructives sur le rôle et le bénéfice de l'action de la brigade équestre sur le massif de l'Arc Boisé

## Les actions mises en œuvre lors des tournées de surveillance

### La surveillance *sensu stricto*

\* Surveillance du domaine forestier :  
il s'agit d'identifier toute modification  
anormale du domaine forestier (tem-  
pête, incendie, atteintes aux limites,  
dépôts illicites, dégâts divers...) et d'y  
remédier directement ou indirectement.

\* Surveillance du public :  
elle a pour objectif d'assurer la sécurité  
du public, de prévenir et réprimer  
les délits éventuels, d'intervenir en cas  
de problème (accident, agression, dis-  
parition,...)

### L'information du public

\* renseigner les usagers qui cherchent  
leur chemin.

\* préciser « pourquoi », « comment »,  
« combien de temps » des travaux  
sont mis ou vont être mis en œuvre  
dans la forêt.

\* expliquer le fonctionnement  
de la forêt.

\* faire passer des messages comporte-  
mentaux visant la protection  
du milieu forestier et la prévention  
des conflits entre usagers.

### L'aide au gestionnaire

\* intervenir d'urgence  
en cas de danger immédiat  
(arbres et branches, équipements  
d'accueil dangereux,...)

\* informer le gestionnaire  
d'interventions à réaliser  
dès que possible.

\* faire connaître l'existence  
de dysfonctionnements  
d'aménagements ou d'équipements et  
éventuellement proposer des solutions.  
Faire remonter des informations,  
demandes ou récriminations du public.

\* améliorer la connaissance générale  
de la fréquentation de la forêt  
grâce à des rapports réguliers  
sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.



- Extraits des actes du colloque de Rambouillet :  
« l'assistance à cheval : un nouveau métier /  
Agent équestre d'accueil, de sécurité et d'environnement »

- Photos de la brigade équestre de l'Arc boisé :  
la photo ci-dessus est tirée d'un article paru en juin 2015 dans  
«LE MAGAZINE DU DEPARTEMENT» du Val-de-Marne)

**Le cheval permet au forestier  
d'être plus visible et de bénéficier d'une image  
plus sympathique : l'impression de sécurité  
s'en trouve renforcée**



### **Une meilleure efficacité technique d'action**

\* le cheval permet de surveiller les endroits peu accessibles avec un plus grand rayon d'action qu'à pied.

\* le cheval autorise des déplacements discrets et des activités inopinées.

\* la situation en hauteur du cavalier lui permet une meilleure visibilité des lieux et lui confère une autorité naturelle.

\* le volume imposant du cheval donne une impression de « force tranquille » utile vis à vis d'éventuels contrevenants.

- Extraits des actes du colloque de Rambouillet :

« l'assistance à cheval : un nouveau métier / Agent équestre d'accueil, de sécurité et d'environnement »

- Photos de la brigade équestre de l'Arc boisé (la photo ci-dessous est extraite d'un article paru en avril 2015 dans « Limeil-Brévannes Actus »)

### **Un contact optimisé grâce à une meilleure image**

\* le cheval dédramatise la relation d'autorité, améliore le contact avec les contrevenants, fait mieux passer les actions de répression et encourage celles à caractère informatif et de conseil.

\* le forestier est ainsi plus apte à favoriser chez les usagers l'acquisition des bons réflexes vis à vis de la protection de l'environnement et des relations avec les autres usagers.

\* un forestier à cheval est plus visible et donc plus remarqué qu'un forestier à pied ou en voiture. Il jouit également, grâce au médium cheval, d'une image plus sympathique. Ces deux aspects contribuent à rassurer les gens et à renforcer l'impression de sécurité.

\* le contact forestier/usager, en forêt, est plus facile à cheval qu'à pied ou à partir d'une voiture qui fait écran. Le cheval attire les gens, les incite à aller vers le forestier et à entamer la discussion : on se retrouve alors dans une situation très fructueuse de dialogue de gestionnaire envers les usagers.



**Acte à classer**

2508-2018

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-02-16T10-24-14.00 ( MI209659101 )

**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20180213-2508-2018-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : Rapport d'activité de la Brigade équestre de l'Arc  
Boisé 2016

Date de décision : 13/02/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [2508-2018 Rapport Brigade équestre Arc Boisé 2016.PDF](#) Multicanal :

Non

Pièces jointes : [2508-2018 Annexe.PDF](#)  
présentationType PJ : 21\_RP -  
Rapport de

Classer

Annuler

Préparé Date 16/02/18 à 10:24

Par MARQUES Christine

Transmis Date 16/02/18 à 10:24

Par MARQUES Christine

Accusé de réception Date 16/02/18 à 10:30